

**PREAVIS MUNICIPAL N° 13-4/23**

**Au Conseil communal de et à Chavornay**

LM/sw-36.01.02

Chavornay, le 14 août 2023

**Parcours santé au Bois Désert  
Demande de crédit**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

**Objet du préavis**

Par le biais du présent préavis, la Municipalité présente une demande de crédit pour la création d'un parcours santé nommé plus communément « Piste Vita » au Bois Désert, dans la forêt de Chavornay aux lieux-dits Allée des vingt ans, et forêt des Thuyas.

**Historique**

Voilà plus de 8 ans que la Municipalité s'est penchée sur la création d'un parcours santé publique. La grande difficulté pour la réalisation de ce dernier, c'est d'allier l'accès pour les utilisateurs, un parking à disposition, la distance et la difficulté du parcours dans un environnement possible et sur le territoire communal. Maints lieux ont été étudiés avec l'aide des gardes forestiers, de l'inspecteur forestier et du municipal puis de la municipale en charge du dicastère des forêts.

## Préambule

En Suisse, quelques 500 parcours Vita existent et fonctionnent. Dans la région, nous trouvons le parcours des Clées, celui d'Echallens ainsi que celui de Cossonay.

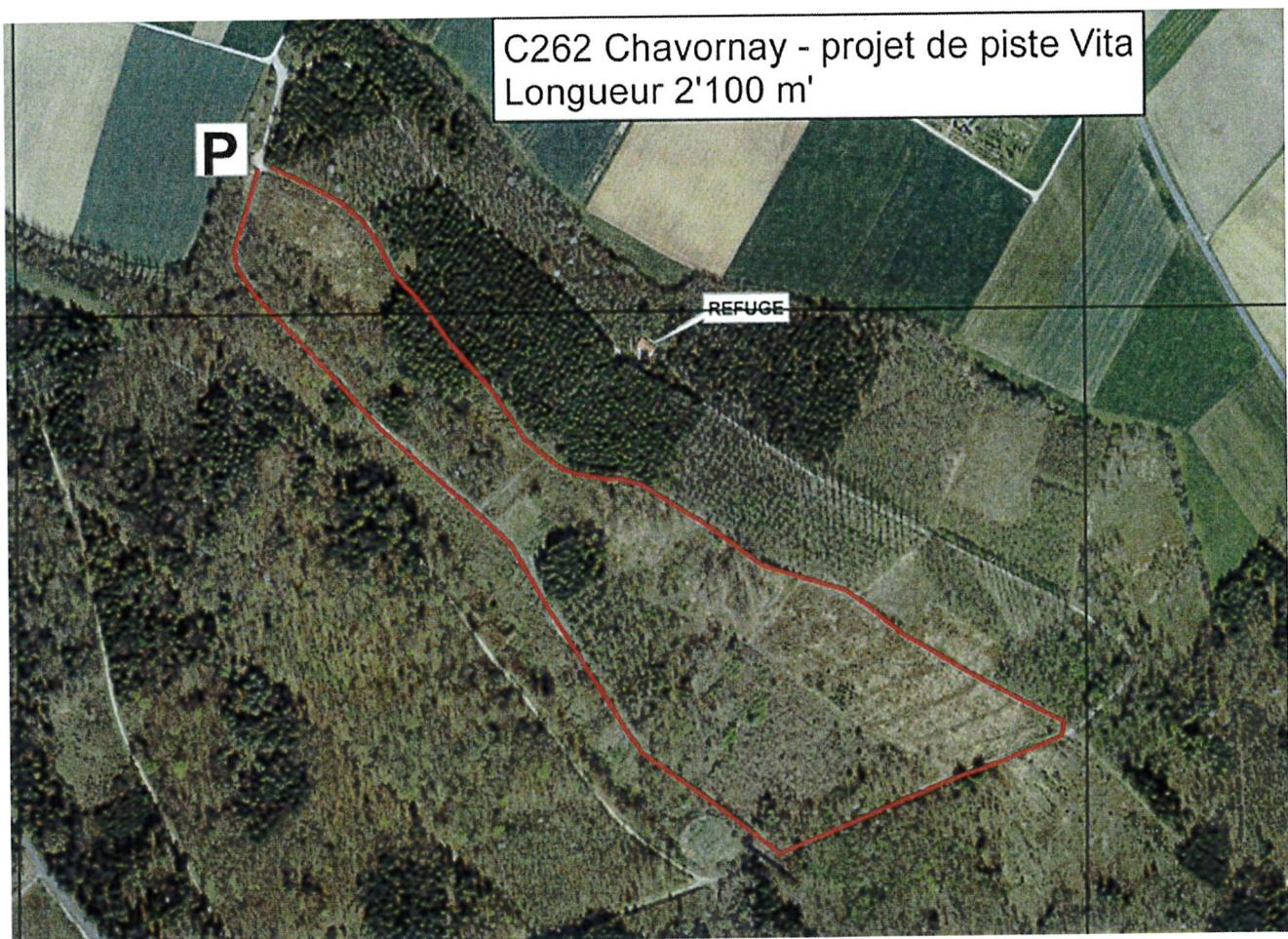
Dans sa vision du bien vivre dans notre Commune, la Municipalité souhaite apporter à sa population la possibilité d'une pratique sportive dans la nature, en forêt, proche, d'accès à mobilité douce et qui convienne à tous les niveaux. Les écoles pourront également profiter pleinement de ces installations et s'y rendre sans transport.

Plusieurs lieux ont été étudiés mais à chaque fois les analyses présentaient des points négatifs tels que la traversée de parcelles privées, des zones de forêt de protection, l'impossibilité de créer un parking, la distance ne convenant pas, le niveau du parcours étant ou trop plat ou trop en dénivelé.

## Parcours santé

Le parcours prévu se situera au Bois Désert, en parallèle des chemins du Désert et des Thuyas.

Le seul site possible et retenu est indiqué en rouge sur la carte ci-dessous.



15 postes proposant 43 exercices seront aménagés tout au long du circuit. Notre personnel de voirie procédera à la préparation et à l'installation des postes en collaboration avec le personnel du triage du Cerisier. Nos apprentis bénéficieront d'une formation qui sort de l'ordinaire lors de la réalisation de ces travaux. Des journées participatives seront également organisées afin de donner la possibilité à la population d'être incluse dans ce projet.

La Fondation Parcours Vita et la Direction Zurich parcoursvita soutiennent les organisations par des prestations gratuites mais elles n'endossent aucune responsabilité. Elles mettent à disposition toute la signalétique ainsi qu'un contrôle régulier des diverses installations.

Les engins homologués selon la norme EN 16630, de sécurité et de qualité suisse sont recommandés auprès de la maison Bürli Spiel-und Sportgeräte AG qui compte 30 ans de savoir-faire.

La commune est responsable de l'entretien du parcours.

Les principales caractéristiques du concept sont :

- Circuit sur 2 à 2.5 km
- Dénivellation modérée
- Autant que possible utilisation de réseaux de chemins existants
- Parcours sur terrain sec
- Le départ et l'arrivée se situent autant que possible au même endroit
- 15 postes d'exercices
- Parking à disposition
- Sécuriser l'accès et les chemins pour les piétons

Ce projet devra être soumis à l'enquête publique et passera dans l'ensemble des services du canton.

Aujourd'hui, pour assurer la sécurité des promeneurs, cavaliers et autres utilisateurs, la commune est obligée de faire fermer plusieurs fois par année l'accès de tout le secteur lors des tirs au stand d'Entre deux Ruz.



Comme notre parcours se situe dans la zone de sécurité et plan de fermeture des chemins et ceci afin de faire respecter la norme fédérale de la protection sur la personne, le projet a donc été soumis pour prise de position auprès du Lt-colonel Michel Chardonnens, officier fédéral de tir de l'arrondissement 2 ainsi qu'auprès de l'expert fédéral, le Colonel Jean-Paul Buschauer. Le préavis de l'armée sera négatif tant que des mesures de sécurité plus strictes ne seront pas mises en place.

Il est demandé de faire poser des pare-balles de protection pour l'arrière terrain sur une profondeur allant jusqu'à 5,5 km ainsi que le rehaussement de la butte ou la pose d'une paroi au-dessus de cette dernière. Ces équipements seront posés par l'entreprise Leu & Helfenstein spécialiste dans ce domaine et en partenariat avec l'armée.

## Planification

Septembre 2023	Préavis soumis au Conseil communal
Décembre - Janvier	Retour de la mise à l'enquête
Hiver 2024	Préparation des différentes zones des postes par le triage et la voirie Pose des parois de sécurité
Printemps 2024	Journées participatives de la population
Fin printemps- été 2024	Inauguration du parcours

## Coût du projet

Descriptif	CHF
<b>Travaux préparatoires forestiers</b>	<b>15'700.-</b>
Préparation, piquetage du tracé et des places d'exercices, martelage	700.-
Coupe de bois	4'000.-
Elagage de sécurité	5'000.-
Broyage du tracé et des places d'exercices	6'000.-
<b>Equiperment des places d'exercices</b>	<b>56'500.-</b>
Fourniture du matériel, provenance de Suisse, Bürlü Spiel-und Sportgeräte AG et signalétique	30'000.-
Bois pour les plaquettes, déchetage et transport	8'500.-
Location machine et matériel construction	5'000.-
Journées participatives	3'000.-
Divers et imprévu	10'000.-
<b>Sécurité selon norme fédérale</b>	<b>66'800.-</b>
Parois pare-balles et paroi butte	66'800.-
<b>Coût total TTC</b>	<b>139'000.-</b>

## Financement

Cet objet figure pour CHF 140'000.- au plan des investissements 2023-2027.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable selon les durées prévues par MCH2 (nouveau modèle de compte harmonisé). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les Communes doivent appliquer les nouvelles durées d'amortissement prévue par MCH2, à savoir 10 ans pour cet objet.

Amortissement	CHF 139'000.- : 10	CHF	13'900.00
Intérêt annuel moyen	CHF 139'000.- x 2.5% x 0.50	CHF	1'737.50
<b>Charges annuelles moyennes</b>		<b>CHF</b>	<b>15'637.50</b>

## Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 13-4/23,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la création d'un parcours santé,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 139'000.00,
- de régler ce montant par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ; De le porter sur un compte au bilan, amortissable en 10 ans.

La syndique

Le secrétaire

Déléguée de la Municipalité : Mme Laurence Marchand, syndique, 079 322 83 23.